



COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, le 16 décembre 2019

Lancement des appels à projets «Prévention» et FDS 2020

En 2020, les services de l'État, du Département et de la CSSM renouvellent et amplifient une démarche coordonnée pour le lancement des appels à projets 2020 dans le secteur de la prévention.

Les services de l'État (Préfecture, DJSCS, DEAL, DAAF, ARS), du Département et de la CSSM, et avec l'appui de la politique de la ville, ont décidé de proposer aux porteurs de projets du territoire, collectivités et associations, un calendrier commun pour le lancement de plusieurs appels à projets et fonds dédiés sur la thématique de la prévention:

- « **Prévention de la délinquance et de la radicalisation** » du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) ;
- « **Lutte contre les addictions** » de la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives (MILDECA), de l'ARS Mayotte et de la CSSM ;
- « **Bien manger bien bouger** » de l'ARS Mayotte, de la DAAF, de la CSSM, de la DJSCS et du Département ;
- « **Sécurité routière** » dans le cadre du plan départemental d'action et de sécurité routière (PDASR) de la DEAL ;
- « **Droits des femmes** », égalité professionnelle, lutte contre les violences faites aux femmes, avec les fonds de la délégation régionale aux droits des Femmes.

Dans le cadre du déploiement du nouveau Fonds de Développement Social (FDS) prévu dans le plan pour l'avenir de Mayotte, cofinancé entre l'État et le Conseil Départemental, un appel à projets est également lancé pour le financement de structures ou de projets dans les domaines du soutien à la parentalité, de l'éducation, de la prévention sanitaire, des dispositifs d'accueil de la petite enfance, de l'offre culturelle et de loisirs, des services à la personne et de la lutte contre l'exclusion.

Ce nouveau FDS financera principalement des opérations structurantes d'investissement et d'équipement.

Du 1^{er} janvier au 28 février 2020, l'ensemble des porteurs de projets pourront déposer leurs dossiers de demande de subvention selon les principes et critères fixés dans chacun des appels à projets.

Une réunion d'information aux porteurs de projets intéressés est proposée le **15 janvier 2020 à 14h30 à l'Hémicycle du Conseil départemental**. À cette occasion, l'ensemble des partenaires financeurs seront présents pour expliquer en détail les différents appels à projets et fonds dédiés et pourront répondre le cas échéant à toute question.

L'enjeu de cette démarche est de simplifier l'accès aux fonds publics mobilisés en faveur de la prévention et d'offrir une lisibilité aux porteurs de projets du territoire. Une coordination des enveloppes entre services est également renouvelée pour offrir un financement optimisé aux porteurs. L'objectif est d'améliorer le financement des politiques publiques conduites en matière de prévention de la délinquance, de la radicalisation, de santé, d'addictions et de sécurité routière.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter :

• **Pour l'appel à projet « prévention de la délinquance » FIPDR :**

Tel : 02 69 63 54 05 // Courriel : catherine.david@mayotte.pref.gouv.fr

• **Pour l'appel à projet « Lutte contre les addictions » MILDECA-ARS-CSSM :**

Tel : 02 69 63 51 07 ou au 02 69 63 87 27 // Courriel : brian.tourre@mayotte.pref.gouv.fr ou julien.thiria@ars.sante.fr

• **Pour l'appel à projets « Bien manger bien bouger » ARS-DAAF-CSSM-DJSCS-CD :**

Tel : 02 69 61 83 12 // Courriel : anne-marie.aurousseau@ars.sante.fr

• **Pour l'appel à projet « Sécurité routière » DEAL :**

Tel : 02 69 61 12 54 // Courriel : ibrahim.salim@developpement-durable.gouv.fr

• **Pour les fonds dédiés aux « Droits des Femmes » de la délégation régionale :**

Tel : 02 69 63 51 32 // Courriel : noera.mohamed@mayotte.pref.gouv.fr

• **Pour l'appel à projets FDS Préfecture-CD :**

Tel : 02 69 63 51 07 ou 02 69 64 32 56 // Courriel : brian.tourre@mayotte.pref.gouv.fr ou faouzia.soilih@cg976.fr

L'ensemble des informations relatives aux cahiers des charges des appels à projets sera prochainement en ligne sur le site internet de la préfecture sur: <http://www.mayotte.pref.gouv.fr/Publications/Appels-a-projets> et sur les sites des administrations partenaires.

Contact presse

Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle -
Tél: 06 39 69 00 31, courriel: communication@mayotte.pref.gouv.fr
www.mayotte.pref.gouv.fr Préfet de Mayotte
@Prefet976